

# Pourquoi la viande bovine est si chère

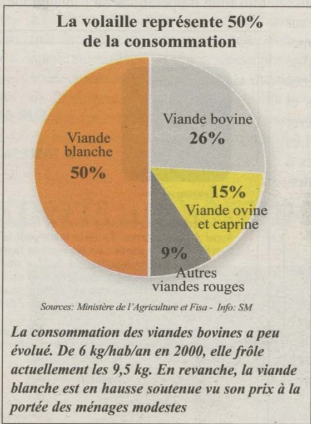
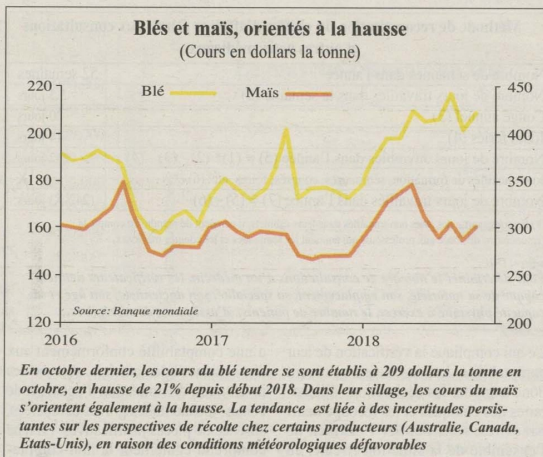
• Hausse de la demande et des cours des intrants à l'international

• Le prix carcasse aux alentours de 70 DH/kg contre 55 DH auparavant

SUBITEMENT, les prix des viandes rouges se sont orientés à la hausse. «Ils se situent en moyenne autour de 70 DH/kg/carcasse», constate le président de la Fédération interprofessionnelle des viandes rouges, M'Hammed Karimine qui passait hier lundi sur Atlantic Radio. A ses yeux, la hausse s'explique par plusieurs facteurs, à commencer par le renchérissement des cours des céréales qui participent à hauteur de 80% pour ce qui est de l'engraissement des animaux. Il y a également le coût de l'énergie qui augmente. Et surtout, «la croissance soutenue de la demande, sous l'effet de l'amélioration du pouvoir d'achat, notamment dans le monde rural où les revenus sont de plus en plus élevés», précise le chef de file de la filière.

Lundi 26 novembre, les prix à la carcasse relevés par le ministère de l'Agriculture sur les principaux marchés, variaient entre 62 et 72 DH/kg pour la viande bovine et se situaient aux alentours de 64 DH pour celle ovine. Les villes de Casablanca et Rabat étant les plus chères entre 1 à 2 DH de plus. Or, il y a quelques mois, ces prix carcasse avaient tendance à se stabiliser autour de 55DH/kg.

Pour les professionnels, c'est l'effet de la hausse de production. Celle-ci a bondi de 19% en 2017 par rapport à l'année précédente. En raison principalement de l'amélioration du poids moyen



production ait augmenté de 20% environ? C'est l'effet prix, constatent les éleveurs. Au niveau du détail, le prix carcasse passe à 75 DH pour le tout venant (tagine), à 90 DH pour la viande hachée et à 120 DH/kg pour le steak, voire plus chez certains bouchers de quartiers huppés. Pas donc de comparaison avec le salaire minimum garanti.

La production de viande bovine est essentiellement issue des animaux laitiers. Le Maroc compte environ 300.000 éleveurs dont 85% possèdent moins de 10 vaches. Une grande partie d'entre d'eux engraisent leurs veaux mâles et jeunes veaux. Les autres vendent leur cheptel sévré à des engraisseurs. Le premier contrat-programme avait mis en place une prime de 4.000DH pour encourager le croisement avec des bovins à viande. Une prime qui a été réduite de moitié dans le cadre du second contrat (2014-2020). De même, l'Etat encourage depuis 2010 l'importation de jeunes veaux à engraisser via l'application du droit de douane réduit (2,5%) et la TVA à 10%. Mais jusqu'à présent, l'import est resté en dessous de l'objectif de 50.000 têtes par an. En cause le niveau des prix des broutards européens.

En revanche, l'import des viandes bovines est quasiment interdit du fait du niveau des droits de douane: 200%. Seule la viande hachée destinée aux fast-foods bénéficie de droit d'importation réduit et celle destinée aux Forces armées royales est exonérée.

Pourtant, l'interprofession se veut confiante. Elle affiche pour ambition «d'offrir au consommateur une gamme de qualité de produits carnés». Cette ambition passe par le bon choix de la race, l'alimentation et la prévention des risques sanitaires. Reste à assainir l'abattage où prédominent l'informel et l'insalubrité. □

carcasse qui est passé de 180 à 220 kg pour les bovins et de 13 à 15 kg pour les ovins. Mais quel impact pour le consommateur ? Surtout, pour ce qui est des viandes bovines dont l'apport nutritif est jugé plus important et à moindre risque de cholestérol. A en juger par le niveau de consommation, la situation a peu évolué alors que l'interprofession est en phase de boucler son deuxième contrat-programme. La consommation par habitant peine en effet à dépasser la barre de 10 kg. Heureusement, la volaille assume, car elle reste de très loin la moins chère. La viande blanche assure à elle seule la moitié des besoins. (Voir infographie ci-contre).

Pourquoi la viande bovine reste la moins consommée bien que la